

505 ENTRÉE 22. III. 04.
XXI. 1.
MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI

21 MARZO 1904

13875
117

Monsieur le Ministre,

Par votre note du 5 de ce mois, vous avez bien voulu, conformément à vos instructions, m'annoncer que le Gouvernement de la Confédération vient de dénoncer, à la Compagnie du Gothard, le rachat du réseau de ses lignes. Vous avez ajouté que le Gouvernement suisse accepte, comme allant de soi, le transfert plein et entier, à la Confédération, de toutes les obligations incombant à la Compagnie.

En vous donnant acte, et en vous remerciant de cette communication, je vous saurai gré de porter à la connaissance de qui de droit que le Gouvernement royal formule, pour sa part, dans cette occasion, ses plus amples réserves pour la sauvegarde de tous les droits qui lui sont garantis, en sa qualité d'Etat subventionnant de la ligne du Gothard, par les accords stipulés à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Mr. J. B. Pioda
Ministre de Suisse

Rome

Dodis

